



REVENUS DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGREE(E)S

Régime particulier - Joindre une copie de l'agrément
Option irrévocable à la date de dépôt de la 2042

2018

(Un état par enfant)

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)
Nom et prénom :
Adresse :

Nom et prénom de l'enfant gardé :
Nom et adresse des parents

1) Revenus		
a) Salaires nets + congés payés + indemnités d'absence + CSG et CRDS non déductible (2,9%) y compris les heures complémentaires et supplémentaires:		A1
b) Indemnités de nourriture et d'entretien :		A2
TOTAL (A1 + A2)	0,00 €	A3

2) Nombre de jours de garde de l'enfant		Nombre de jours	
a) Nombre de jours de garde de plus de 8 heures et de moins de 24 heures consécutives :			B1
b) Garde de moins de 8 heures par jour :	$\frac{\text{Total annuel des heures de garde effective}}{8 \text{ heures}} = \text{(indiquer le nb d'heures)}$	0	B2
TOTAL (B1 + B2) =		0	B3
c) Nombre de jours de garde de 24 heures consécutives :			B4
d) Nombre de jours de garde de plus de 8 heures et de moins de 24 heures consécutives (enfant handicapé)			B5
b) Garde de moins de 8 heures par jour : (enfant handicapé)	$\frac{\text{Total annuel des heures de garde effective}}{8 \text{ heures}} =$	0	B6
TOTAL (B5 + B6) =		0	B7
c) Nombre de jours de garde de 24 heures consécutives : (enfant handicapé)			B8

3) Calcul de la somme forfaitaire à déduire			nombre de jours	soit montant des frais	
Taux Horaire 9,88 €	Cas général	9,88 € x 3 x nombre de jours indiqués en B3	0	0,00 €	C1
	Garde de 24 H	9,88 € x 4 x nombre de jours indiqués en B4	0	0,00 €	C2
OU, si l'enfant gardé est handicapé :					
Garde d'enfant handicapé :	Cas général	9,88 € x 4 x nombre de jours indiqués en B7	0	0,00 €	C3
	Garde de 24 H	9,88 € x 5 x nombre de jours indiqués en B8	0	0,00 €	C4
TOTAL (C1+ C2 ou C3 + C4) =				0,00 €	C5

4) Somme à déclarer (avec d'autres états éventuels) à la rubrique "• 1 SALAIRES"					
0,00 €	-	0 €	=	0 €	
(A3)		Case 1 GA/HA		CASE 1 AJ/BJ	

Les **indemnités maladie et maternité** éventuellement perçues dans l'année doivent être ajoutées à cette somme. Les **indemnités POLE EMPLOI** sont à déclarer à la rubrique 1AP ou BP.